

19^{ème} Salon toutes collections de La Rochelle

Dimanche 8 février 2026

Espace Michel Crépeau, rue Lauzières 17137 Nieul sur Mer

Renseignements : Jean-Claude BROCHET : 06 65 64 39 77 courriel : phila.launisienne@gmail.com
Yves Le DRET : 05 46 27 21 43

Réservations : Jean-Claude BROCHET 4 rue André Dulin 17690 ANGOULINS tél : 06 65 64 39 77

Bulletin d'inscription

Nom et prénom de l'exposant :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : courriel: (en majuscules) : @

Réserve un stand de Table(s) de 1.80 x 0.75 au prix de 30€ la table

En qualité de négociant Particulier Club ou association

Règlement joint : €(chèque à l'ordre de Amicale Philatélique Aunisienne)

Marchandises exposées :

Observations :

La photocopie d'une pièce d'identité ou un KBIS est à joindre obligatoirement au bulletin (CNI ou passeport)

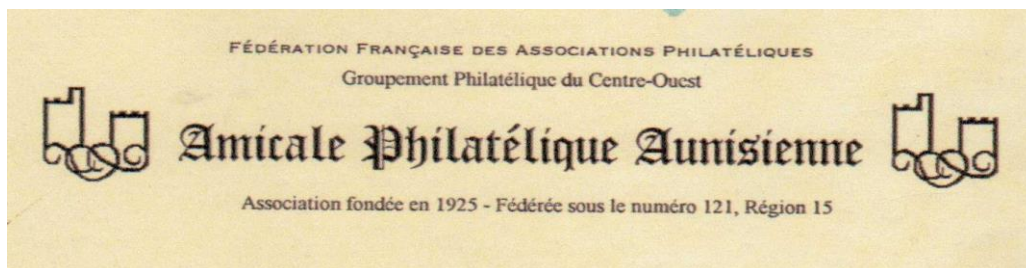
N° délivré(e) le _ J _ J _____ - par:

.....
Pour les professionnels : numéro de registre du commerce :

Fait à. le _ J _ J _____ Signature obligatoire :

Affiches, flyers, banderoles, annonces dans la presse locale, dans la presse spécialisée et au sein des clubs philatéliques et cartophiles du Centre -Ouest feront de cette manifestation un succès.

Petite restauration sur place



19ème Salon toutes collections de La Rochelle

Dimanche 8 février 2026

Espace Michel Crépeau, rue Lauzières 17137 Nieul sur Mer

REGLEMENT

Le salon des collectionneurs est ouvert aux particuliers et aux professionnels.

Le prix de la table (1,80 m x 0,75 m) est fixé à 30€. Chaque exposant devra occuper la totalité du métrage qu'il aura réservé, avec interdiction de rétrocéder ou de sous-louer à un tiers sans l'autorisation des organisateurs.

Il est interdit d'ajouter des tables pour les exposants se trouvant en bout de rangée.

Les documents et les objets présentés sont sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. L'association organisatrice ne saurait être responsable notamment en cas de perte, casse, vol et autre détériorations, y compris en cas de force majeure. Toutes les marchandises exposées doivent être assurées par l'exposant.

Les exposants seront tenus responsables des dommages causés aux locaux ou au matériel mis à leur disposition.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux ou douaniers et contributions.

L'exposant est tenu d'avoir une présence sur son stand pendant la durée de la manifestation pour le respect de la clientèle et ne pourra quitter la salle avant la fermeture au public à 18h00, sauf acceptation de l'organisateur.

Tout stand non occupé une heure après l'ouverture au public sera cédé à un autre exposant sans qu'il puisse être fait réclamation sauf si cela est spécifié lors de la réservation.

L'installation des exposants se fera de 7h00 à 9h00. Une fois installé, celui-ci s'engage à ne pas entraver les accès de la salle avec son véhicule et à garer celui-ci sur le **parking arrière de l'Espace Crépeau**. L'ouverture au public aura lieu à 9h00.

Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement sauf annulation due à une décision communale ou préfectorale.

Seules les réservations accompagnées de leur règlement total seront prises en considération.

Les exposants en signant leur demande d'inscription, acceptent les prescriptions du règlement de la manifestation.

A le _ J _ J _ _ _ Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Affiches, flyers, banderoles, annonces dans la presse locale, dans la presse spécialisée et au sein des clubs philatéliques et cartophiles du Centre -Ouest feront de cette manifestation un succès.

Petite restauration sur place